

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-trois du mois de FEVRIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 16 Février 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent et non représenté : M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à Mme Béatrice ALLOSIA

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

PROJET DE LA LIAISON DOUCE ENTRE LE BOURG ET LA GENDARMERIE : MISE EN PLACE DE SERVITUDES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes délibérations concernant la construction de la future gendarmerie, et déclare qu'il s'avère urgent maintenant de procéder aux échanges et servitudes alors envisagées.

Un échange entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et Monsieur et Madame BEAUME Alphonse est prévu et concerne la parcelle communale section D n° 2066 pour une contenance de 69 ca et les parcelles section D n° 2062 pour 2 ca et 2064 pour 64 ca appartenant à M. et Mme BEAUME Alphonse.

En outre, Monsieur le Maire précise qu'un acte constitutif de servitude devra être dressé tel que ceci figure sur le plan établi par Monsieur TOULEMONDE, géomètre expert à GAP, avec droit de passage consenti par le propriétaire des parcelles cadastrées sections D n° 2049 et 2053 au profit de la parcelle cadastrée section D n° 2067, propriété de la commune

Il est ici précisé et exposé, qu'à première demande, et pour l'opération susvisée, il sera dressé divers actes authentiques contenant servitudes de droit de passage à talons, pour véhicules, et pour réseaux secs et humides avec canalisations en tréfonds, et qui feront l'objet d'une délibération complémentaire et ultérieure.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de servitude devra également être dressée tel que ceci figure sur le plan établi par AEV, avec droit de passage consenti par les copropriétaires (Crédit Agricole et Monsieur BRIOTET) de la parcelle cadastrée section D n°1575.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** que des actes constitutifs de servitude soient rédigés selon le plan établi par le géomètre TOULEMONDE et celui établi par AEV, annexés à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces servitudes.

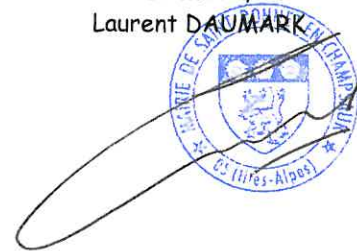
Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	4
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

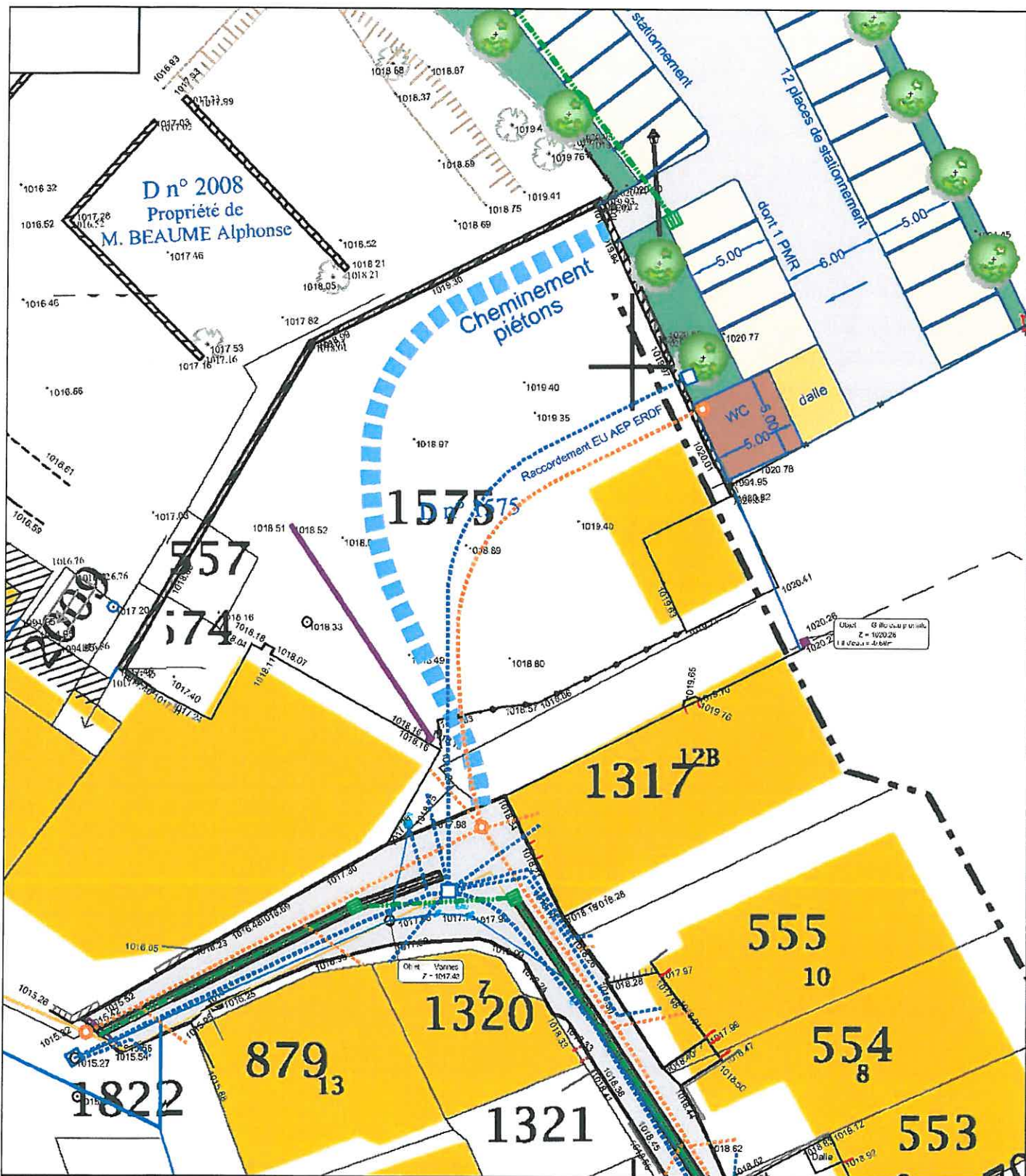
Ainsi fait et délibéré le 23 Février 2017

Pour copie conforme

Le Maire,

Laurent DAUMARK



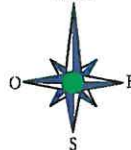


MAITRE D'OEUVRE



Bât. IC5 - Micropolis - 05000 GAP • Tél : 04 92 45 42 56
 Télécopie : 04 92 45 42 57 E-mail : beaue@wanadoo.fr

Nord



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de St Bonnet
 1 Rue du Huit Mai
 05500 SAINT BONNET
 EN CHAMPSAUR

Date

01/07/2016

Echelle

1/500

COMMUNE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
Plan de situation - Convention de passage
Parcelle n°1575

Département des Hautes Alpes
 Commune de Saint Bonnet en Champsaur
 Lieu dit : " Pré de Jean Gra "

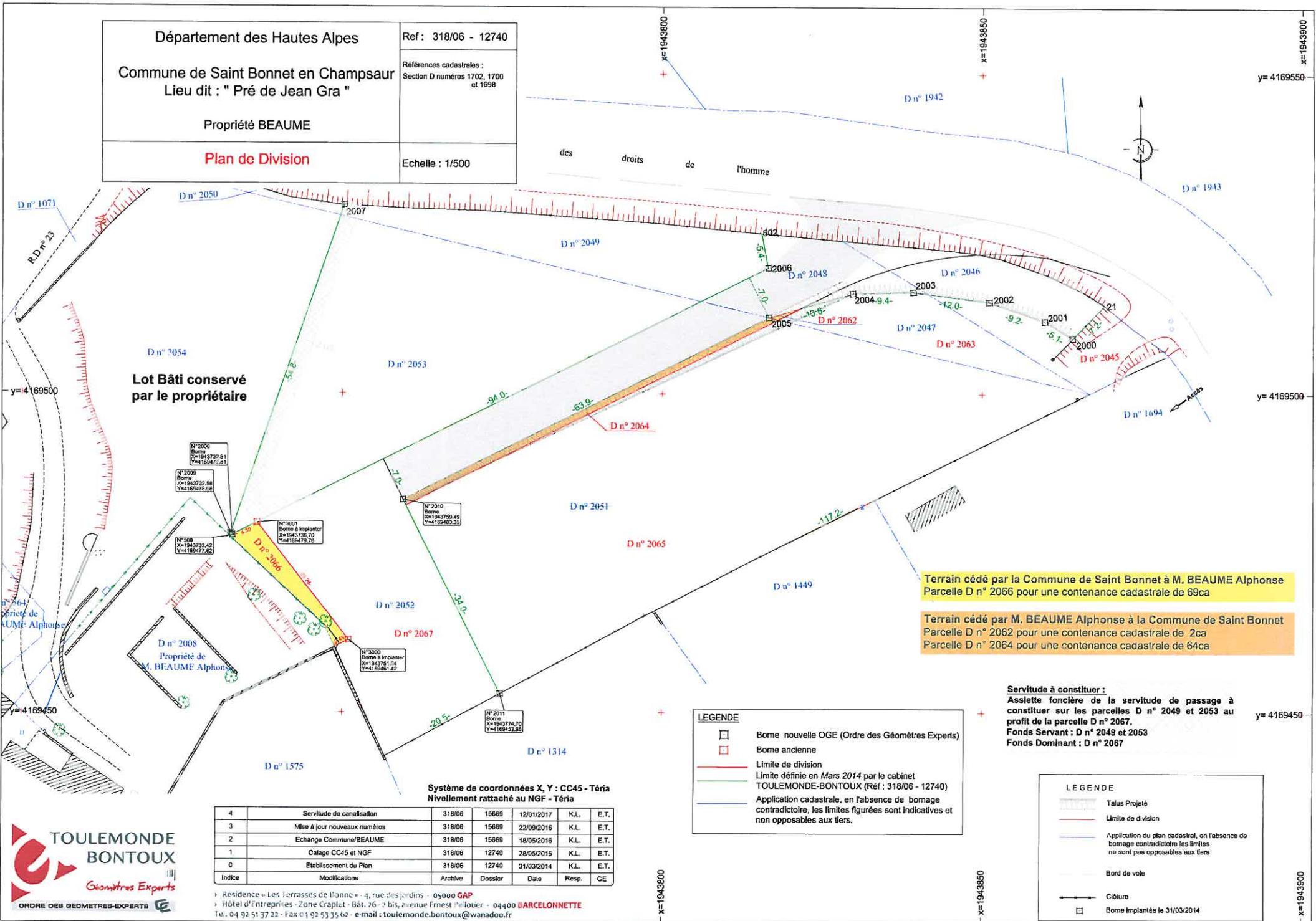
Propriété BEAUME

Plan de Division

Ref: 318/06 - 12740

Références cadastrales :
 Section D numéros 1702, 1700
 et 1698

Echelle : 1/500



Lot Bâti conservé par le propriétaire

Terrain cédé par la Commune de Saint Bonnet à M. BEAUME Alphonse
 Parcelle D n° 2066 pour une contenance cadastrale de 69ca

Terrain cédé par M. BEAUME Alphonse à la Commune de Saint Bonnet
 Parcelle D n° 2062 pour une contenance cadastrale de 2ca
 Parcelle D n° 2064 pour une contenance cadastrale de 64ca

Servitude à constituer :
 Assiette foncière de la servitude de passage à constituer sur les parcelles D n° 2049 et 2053 au profit de la parcelle D n° 2067.
 Fonds Servant : D n° 2049 et 2053
 Fonds Dominant : D n° 2067

LEGENDE

- Borne nouvelle OGE (Ordre des Géomètres Experts)
- Borne ancienne
- Limite de division
- Limite définie en Mars 2014 par le cabinet TOULEMONDE-BONTOUX (Réf : 318/06 - 12740)
- Application cadastrale, en l'absence de bornage contradictoire, les limites figurées sont indicatives et non opposables aux tiers.

LEGENDE

- Talus Projeté
- Limite de division
- Application du plan cadastral, en l'absence de bornage contradictoire les limites ne sont pas opposables aux tiers
- Bord de vote
- Clôture
- Borne Implantée le 31/03/2014

Système de coordonnées X, Y : CC45 - Téria
 Nivellement rattaché au NGF - Téria

Indice	Modifications	Archive	Dossier	Date	Resp.	GE
4	Servitude de canalisation	318/06	15669	12/01/2017	K.L.	E.T.
3	Mise à jour nouveaux numéros	318/06	15669	22/09/2016	K.L.	E.T.
2	Echange Commune/BEAUME	318/06	15669	18/05/2016	K.L.	E.T.
1	Calage CC45 et NGF	318/08	12740	28/05/2015	K.L.	E.T.
0	Etablissement du Plan	318/06	12740	31/03/2014	K.L.	E.T.



Residence « Les Terrasses de l'anne » - 4, rue des Jardins - 05000 GAP
 Hôtel d'Entreprises - Zone Craplet - Bât. 76 - bis, avenue Ernest Pelletier - 04400 BARCELONNETTE
 Tél. 04 92 51 37 22 - Fax 01 92 53 35 62 - e-mail : toulemonde.bontoux@wanadoo.fr